



APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

Et si votre enfant prenait de l'expérience avant de conduire seul ?

Le permis ne s'apprend pas uniquement en auto-école.

L'AAC permet de transformer les kilomètres parcourus avec un accompagnateur en véritable expérience de conduite.

L'**Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)** permet au jeune conducteur de commencer à conduire accompagné après sa formation initiale en auto-école.

C'est une façon progressive de découvrir la conduite, de multiplier les expériences et de gagner en autonomie **avant le jour où il prendra seul le volant.**

POURQUOI CHOISIR L'AAC ?

ACQUÉRIR DE L'EXPÉRIENCE

Conduire régulièrement avec un accompagnateur permet de rencontrer progressivement des situations variées :

ville • routes de campagne • circulation dense • autoroute • nuit • pluie • longs trajets...

Plus le jeune rencontre de situations différentes, plus il peut développer ses capacités d'anticipation et de prise de décision.

CONSOLIDER LES COMPÉTENCES

Après la formation initiale, l'AAC permet de continuer à pratiquer dans un cadre accompagné.

L'objectif n'est pas simplement de « faire des kilomètres », mais de **construire progressivement de bonnes habitudes de conduite.**

GAGNER EN CONFIANCE

Les premières expériences de conduite peuvent être impressionnantes.

L'accompagnateur permet au jeune de progresser progressivement, dans un cadre rassurant, avant de se retrouver seul au volant.

APPRENDRE ENSEMBLE

L'AAC est également une expérience partagée entre le jeune conducteur et son accompagnateur.

C'est l'occasion de discuter des situations rencontrées, d'analyser les erreurs et de développer progressivement l'autonomie du futur conducteur.



★ L'AAC, C'EST AUSSI...

Plus de pratique

Le jeune peut accumuler de nombreux kilomètres avant l'examen.

Plus de diversité

Les trajets quotidiens permettent de rencontrer des situations différentes de celles rencontrées pendant les leçons.

Plus d'autonomie

L'objectif est de passer progressivement d'une conduite guidée à une conduite réellement autonome.

Une transition plus progressive

Le passage de l'apprentissage en auto-école à la conduite seul est moins brutal.

🚦 COMMENT ÇA SE PASSE ?

1. FORMATION INITIALE

Le jeune suit sa formation en auto-école et acquiert les compétences nécessaires pour commencer la conduite accompagnée.



Le jeune conduit régulièrement avec son ou ses accompagnateurs et développe progressivement son expérience.



2. RENDEZ-VOUS PRÉALABLE

L'enseignant vérifie que le niveau de conduite permet de débiter l'accompagnement dans de bonnes conditions.



4. RENDEZ-VOUS PÉDAGOGIQUES

Des rendez-vous permettent de faire le point sur la progression, les difficultés rencontrées et les compétences à consolider.



3. CONDUITE AVEC L'ACCOMPAGNATEUR

Le jeune se présente à l'épreuve pratique avec une expérience de conduite déjà importante.

5. L'EXAMEN DU PERMIS

💬 « MON ENFANT PEUT PASSER LE PERMIS SANS FAIRE D'AAC. POURQUOI LE CHOISIR ? »

Parce que **savoir conduire et avoir de l'expérience sont deux choses différentes.**

L'AAC offre davantage de temps pour apprendre à observer, anticiper, prendre des décisions et s'adapter aux différentes situations de circulation.

Le permis donne le droit de conduire.

L'expérience permet d'apprendre à bien conduire.



CONDUITE SUPERVISÉE

Prendre de l'expérience avant de conduire seul, même après 18 ans

La conduite supervisée (CS) permet à un candidat au permis B, âgé d'au moins 18 ans, de poursuivre son apprentissage avec un accompagnateur, après avoir acquis les compétences nécessaires en auto-école. Elle offre une autre façon de pratiquer entre les leçons et l'examen, ou après un échec à l'épreuve pratique.

POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

Pour consolider les acquis, rencontrer des situations de circulation variées, développer l'anticipation et gagner en assurance au volant, avec l'appui d'un accompagnateur.

À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Aux candidats majeurs préparant le permis B, après la formation initiale et avec l'accord de l'enseignant et de l'assureur. Elle peut également être envisagée après un échec à l'examen pratique, selon la situation du candidat.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

1. Évaluation des compétences et accord de l'auto-école.

 2. Rendez-vous préalable avec l'accompagnateur, organisé par l'établissement.

 3. Accord préalable de l'assureur du véhicule utilisé.

 4. Pratique régulière avec l'accompagnateur, dans les conditions prévues par la réglementation.

 5. Poursuite de la préparation et présentation à l'examen lorsque le candidat est prêt.
-

QUELLES DIFFÉRENCES AVEC L'AAC ?

La conduite supervisée s'adresse aux candidats d'au moins 18 ans. Contrairement à l'AAC, elle ne comporte pas de durée minimale de conduite accompagnée ni de distance minimale réglementaire à parcourir. Elle ne donne pas droit aux avantages spécifiques de l'AAC concernant la période probatoire.



LE RÔLE DE L'ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur doit satisfaire aux conditions réglementaires, notamment être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans sans interruption et avoir obtenu l'accord de l'assureur. Il aide le candidat à progresser avec calme, sans se substituer à l'enseignant de la conduite.

UN CONSEIL PERSONNALISÉ

Chez 2 BL CONDUITES ET FORMATIONS, nous vous aidons à déterminer si la conduite supervisée correspond à votre situation et à organiser le rendez-vous préalable avec votre accompagnateur.